U.S. EMBASSY DAKAR

"Ndimbal na ca fékk loxol borom"

"Aide-toi et le ciel t'aidera"

Le Fonds d'auto-assistance de l'Ambassade des Etats-Unis

Le fonds "Self-Help" (ou Fonds d'Auto-Assistance) de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique à Dakar fournit une assistance pour des petits projets d'initiative de base. La demande d'assistance émane de communautés locales, en collaboration avec le comité local de développement ou des institutions ou agences locales chargées d'activités de développement telles que les Volontaires du Corps de la Paix ou des ONG actives sur le terrain. Le Fonds "Self-Help", en considération des priorités de développement locales, est actuellement utilisé pour le financement de projets qui contribuent au développement agro-pastoral, économique et social.

Le fonds "Self-Help" est limité à des petites contributions, qui ne sont utilisables qu'une seule fois et qui ne peuvent donc être attribuées à des projets à long terme qui demandent un financement continu. Les projets qui s'adressent à une communauté spécifique doivent servir à améliorer les conditions sociales et économiques du plus grand nombre possible de personnes. Un des éléments essentiels de tout projet "Self-Help" est l'implication de la population locale dans le financement et l'exécution du projet.

La contribution financière de l'Ambassade sert généralement à couvrir les frais d'acquisition de matériels et équipements, et de matériaux de construction; la main d'œuvre non spécialisée, les matériaux locaux, les services d'assistance et le transport des matériaux et matériels sont généralement fournis par la communauté locale.

La philosophie de SSH est d'aider des communautés prêtes à s'aider elles-mêmes. C'est pourquoi le programme d'Auto-assistance au Sénégal a adopté le proverbe wolof (la locale la plus parlée au Sénégal) ***"Ndimbal na ca fékhh loxol borom"*** qui pourrait signifier "Aide-toi et le ciel t'aidera**"**

I. <u>Comment beneficier d'un financement du "self help"</u>?

Toute personne morale, ou tout responsable au sein d'une organisation / groupement / association communautaire de développement, peut solliciter le financement d'une activité d'utilité publique, approuvée par les autorités locales sénégalaises compétentes.

U.S. EMBASSY DAKAR

Le projet devra émaner d'un groupe organisé, motivé, ayant un besoin réel, et qui a déjà eu à gérer des collectivités. Il devra être réalisable sur le plan socio-économique et inclure les informations et documentations nécessaires indiquées sur le formulaire.

II. <u>Comment formuler la demande de financement</u>?

Les organisations intéressées peuvent retirer un formulaire auprès du bureau du Self Help ou bien soumettre leur propre étude de projet.

Selon la nature du projet, les documents ci-dessous devront être joints au dossier:

- au moins deux ou trois factures proforma / devis délivrées par deux ou trois fournisseurs différents
- un plan de terrain délivré par la communauté rurale (pour les constructions)
- une autorisation de branchement et une étude topographique pour les adductions d'eau
- une attestation de travail pour les projets de santé délivrée par le Ministère de la Santé qu'une sage-femme, matrone, infirmier ou secouriste qualifié sera affectée au projet
- une étude de marché pour montrer la rentabilité du projet (écoulement du produit).

III. <u>Quelles sont les conditions de financement</u> ?

Tout projet exploité et approuvé par le Comité de Sélection peut être financé. Cependant, il est important de noter que tout dossier incomplet sera classé sans suite (exemple: défaut de factures proforma).

1. Apport personnel

La participation locale de l'association ou du groupement doit atteindre au moins 25% en nature ou en espèce des coûts totaux du projet.

La part de l'apport personnel des bénéficiaires du financement pourrait être déterminante pour faire un choix ou un arbitrage entre deux requêtes viables.
Ces contributions locales peuvent, être en espèces ou en nature. Pour les contributions en nature, peuvent être souvent pris en compte : la main d'œuvre (salaires des maçons et ouvriers), la nourriture, l'hébergement des personnes qualifiées pour la main d'œuvre, les charrettes de sable ou de gravillons, les briques de sable et d'argile, les piquets de clôture,

l'alimentation du chantier en eau, les frais de transport, les dons de matériaux. Cependant, ces contributions locales ne peuvent pas inclure le coût du terrain, le coût de l'inflation ou le cout des dépenses imprévues d'un projet.

Pour calculer le taux de participation locale il faut diviser le montant de la participation locale par le coût total du projet.

Exemple : montant global de la participation locale = 500,000 cfa
Montant global sollicité auprès du Fonds = 1,500,00 cfa
Le taux de participation locale pour ce projet est de 33%.

2. Les dépenses non éligibles au financement

Le Fonds ne finance ni l'achat de véhicules, ni la fourniture de carburant, ni les projets à caractère individuel, personnel, familial, religieux, ou militaire. Il ne peut en aucun cas servir d'appui institutionnel (financement de formation, bourses d'études, conférences, séminaires, recherches).

IV. Comment les projets sont-ils sélectionnés ?

Tout projet soumis et présélectionné doit faire l'objet d'une visite préliminaire sur le terrain en vue de déterminer la faisabilité socio-économique et financière de l'activité, et aussi la cohérence du dossier envoyé par rapport à la réalité sur le site. **Si le projet est jugé viable, il est présenté devant le Comité de Sélection qui seul, est habilité à se prononcer sur le financement d'une activité**.

Le Comité de Sélection se réunit en général entre les mois de mai et juin, selon la disponibilité des fonds. Le Fonds d'Auto-Assistance informera les groupements qui ont été sélectionnés pour le financement.

1. **Montant du Financement:**

La subvention maximale du Gouvernement Américain par projet est de 25,000 dollars américains soit 12,500,000 de francs CFA. Toutefois, compte tenu des la modestie fonds

disponibles, la plupart des subventions accordées se situent entre $ 1,000 et $ 10,000 (500,000 et 5,000,000 de francs CFA). Les subventions sont accordées pour une période d'un an.

2. Date limite de soumission:

L'ambassade des États-Unis accepte les demandes de subvention pour le programme d'auto-assistance de l'Ambassadeur tout au long de l'année.
Les candidats qui souhaitent être pris en considération pour la prochaine ronde de financement du Programme d'auto-assistance de l'Ambassadeur sont encouragés à soumettre leur demande **le vendredi 28 Février 2014 à 13h00.**

3. Contact:

Le dossier devra être soumis à l'adresse suivante:

Responsable du Fonds d'Auto-Assistance
Ambassade des Etats Unis
Route des Almadies
B.P. 49, Dakar, Senegal
Tel: 221-33.8794668 (direct line)
Tel: 221-33.8794000 (standard)
Fax: 221-33.879.4100
E-mail: SelfHelpS@state.gov